Québec, le 19 avril 2016

Procureur général du Canada Bureau régional du Québec Ministère de la Justice du Canada Complexe Guy-Favreau Tour Est, 9e étage 200, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1X4

Objet : Réclamation extracontractuelle pour la violation intentionnelle et systémique des droits et libertés de M. Robert Mitchell.

## Madame,

Le 19 août 2007, via le Groupe de Révision des Condamnations Criminels (G. R. C. C.) No. dossier : 19-341124, votre gouvernement s'est prononcés dans les dossiers no. 200-01-099436-051 et 200-01 099437-059 et vous avez perpétué un système tyrannique et oppressif envers le demandeur.

En tant que responsable et pour votre participation à cette procédure illicite, systémique, cruelle et injuste qui perdure depuis le 11 juillet 2005, M. Robert Mitchell réclame la cessation immédiate des violations et des dommages-intérêts exemplaire au montant de 9 000 000 000\$ en application du paragraphe 24(1) de la Charte canadienne des droits et libertés.

À défaut de recevoir de vos nouvelles dans les 10 jours suivant la réception de cette mise en demeure, un recours en justice sera engagé contre vous, sans autre avis.

Veuillez agir en conséquence.

Robert Mitchell

466 rue St-Vallier Ouest App. 9 Ouébec (Québec) G1K 1K8

Cell: 418-934-9196

Courriel: robert.mitchell@outlook.fr

Mitchell